

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 08 décembre 2022**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Nombre de membres en exercice : 37  
Nombre de membres présents : 36  
Absents excusés : 01

Date de convocation : 01/12/2022

**Délibération N° D-2022-0812-06**

**Membres présents : 36 membres**

Mesdames ROHFRITSCH Anne-Marie, BERBACH Gisèle, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu, NORTH Alain.

**Membres absents excusés : 1 membre**

Madame Christine BLANCHAIS

**Objet : Modification du marché de collecte en porte-à-porte, transport et acheminement des déchets ménagers recyclables**

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que les entreprises titulaires de marchés de collecte des déchets ménagers sont particulièrement touchées par la flambée des prix de l'énergie et du gasoil qui engendre un renchérissement important des coûts. En effet, les carburants utilisés pour alimenter les véhicules de collecte représentent une part significative de la structure des coûts d'exploitation.

Le Premier Ministre, dans sa circulaire du 30 mars dernier relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières, a ainsi invité les acheteurs publics à tenir compte de cette hausse et recommande de mettre en œuvre des modifications contractuelles adaptées à chaque contrat.

Le marché de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers recyclables prévoit une révision des prix à un rythme annuel. Compte tenu de la situation exceptionnelle de la période actuelle, le Président propose au Conseil communautaire de passer à une fréquence de révision des prix trimestrielle qui serait plus adaptée.

Après délibération, le Conseil communautaire **entérine** la proposition du Président et décide de modifier la fréquence de révision des prix du marché de collecte en porte-à-porte des déchets ménagers recyclables, dont le titulaire est l'entreprise ECO-DECHETS. Le Président est autorisé à signer la modification de marché à intervenir.

Fait à Truchtersheim, le 09 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL